

## Enquête NOYADES 2018 1<sup>er</sup> juin - 30 septembre 2018

### **Résultats intermédiaires :** **Noyades ayant eu lieu entre le 1<sup>er</sup> juin et le 5 juillet 2018** *enregistrées à la date du 6 juillet 2018*

L'enquête NOYADES 2018 a été lancée le 1<sup>er</sup> juin 2018. Elle est organisée par Santé publique France, avec le soutien du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction générale de la santé), du Ministère de l'Intérieur (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises), du Ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) et du Ministère des sports (Direction des sports).

L'enquête NOYADES 2018 a pour but de recenser toutes les noyades, quelle qu'en soit l'intentionnalité (accidentelle, suicidaire, criminelle), suivies d'une prise en charge hospitalière (passage aux services d'urgence ou hospitalisation) ou d'un décès. L'enquête concerne toutes les noyades survenues entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2018 en France (territoire métropolitain et outre-mer).

La description précise de l'ensemble de ces noyades (caractéristiques des victimes et leur devenir, circonstances de survenue de ces noyades) permettra de guider les actions de prévention et de réglementation.

Le recueil des données est assuré par les secours organisés intervenant auprès des noyés : les Services départementaux d'incendie et de secours, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, les Services d'accueil aux urgences généraux et pédiatriques, les Services de réanimation pédiatrique des hôpitaux et cliniques, les SAMU-SMUR, la gendarmerie, la police et les CRS sauveteurs, la Société Nationale de Sauvetage en Mer, les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, la Croix rouge française et d'autres organismes.

***Il s'agit de résultats provisoires correspondant aux noyades enregistrées à la date du 6 juillet 2018.***

---

## 1. Résultats généraux

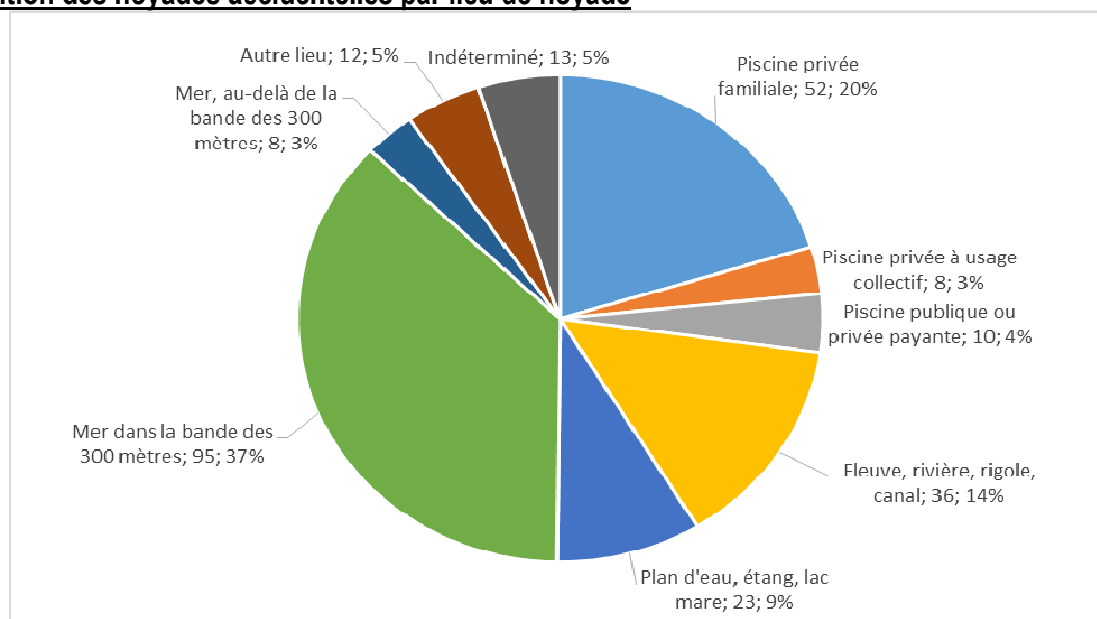
Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 5 juillet 2018, **552 noyades ont été dénombrées en France métropolitaine et dans les DOM/TOM**. Elles ont été suivies de 121 décès (22 %).

Ces 552 noyades se répartissent en :

- 257 noyades accidentelles, dont 50 décès (19 %) ;
- 34 noyades intentionnelles (suicide, tentative de suicide, agression), dont 16 décès (47 %) ;
- 261 noyades d'origine encore indéterminée, en cours d'investigation, dont 55 décès (21 %).

## 2. Description des 257 noyades accidentelles du 1<sup>er</sup> juin au 5 juillet 2018

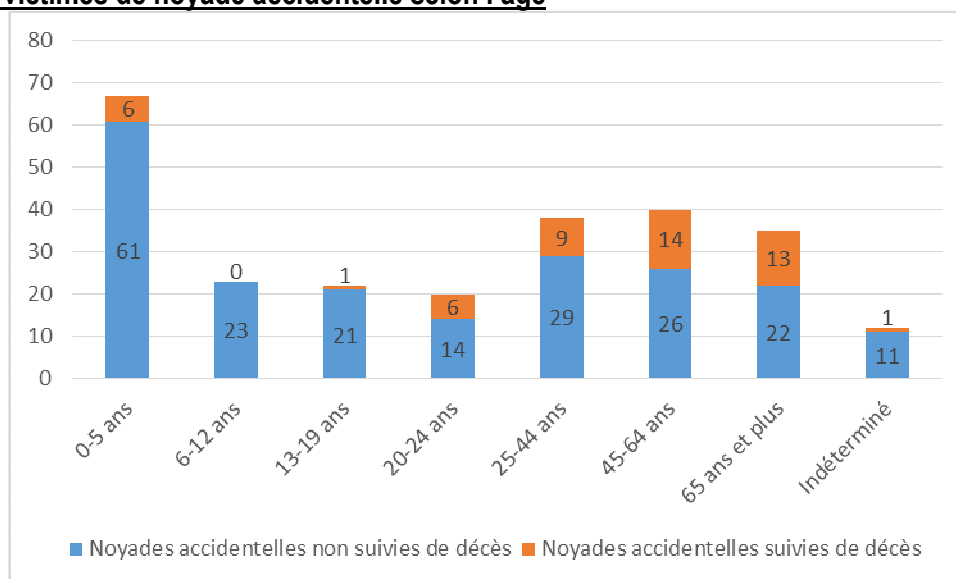
### Répartition des noyades accidentelles par lieu de noyade



Premier chiffre : effectif, deuxième chiffre : pourcentage

- Sur les 257 noyades accidentelles enregistrées, 103 (40 %) ont eu lieu en mer, 70 (27 %) en piscine tous types confondus, 36 (14 %) en cours d'eau, 23 (9 %) en plan d'eau et 12 (5 %) dans d'autres lieux (baignoires, bassins...). Pour 13 noyades accidentelles, le lieu n'a pas été rapporté.
- Parmi les 70 noyades en piscine, 52 (74 %) ont eu lieu en piscine privée familiale, dont 43 (83 %) concernaient des enfants de moins de 6 ans. Parmi ces 43 cas, on dénombre 3 décès.
- Parmi les 95 noyades en mer <300m, 25 cas (26 %) concernaient des personnes de 65 ans ou plus, et 31 (33 %) concernaient des personnes âgées de 6 à 25 ans.
- Parmi les 36 noyades dans un cours d'eau, 16 (44 %) concernaient des personnes de 25 à 44 ans.

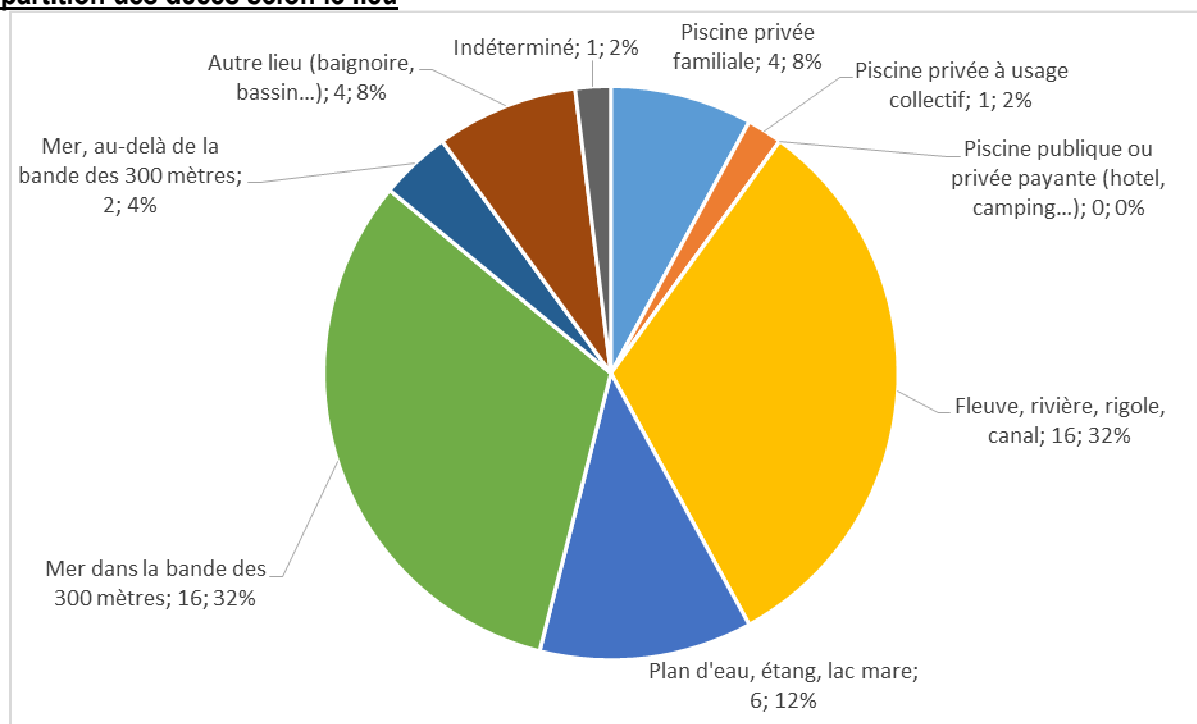
### Devenir des victimes de noyade accidentelle selon l'âge



Parmi les 257 noyades accidentelles, 50 (19 %) ont été suivies d'un décès. La proportion de noyades accidentelles suivie d'un décès augmente avec l'âge : elle est de 9 % chez les moins de 6 ans contre 37 % chez les 65 ans et plus.

### 3. Les 50 noyades accidentelles suivies d'un décès

#### Répartition des décès selon le lieu



Tous âges confondus, les 50 noyades accidentelles suivies d'un décès se répartissent en :

- 18 (36 %) en mer ;
- 16 (32 %) en cours d'eau et 6 (12 %) en plan d'eau ;
- 5 (10 %) en piscine privée ;
- 4 (8 %) en d'autres lieux et 1 (2 %) dans un lieu indéterminé.

#### Répartition des décès par lieu de noyade et âge

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Indéterminé	Total	%
<b>Piscines</b>	3	0	0	0	1	1	0	0	5	10
dont :										
Privées familiales	3	0	0	0	0	1	0	0	4	8
Privées à usage collectif	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
Publiques ou privées payantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Cours d'eau</b>	0	0	0	2	8	5	1	0	16	32
<b>Plan d'eau</b>	1	0	1	3	0	1	0	0	6	12
<b>Mer</b>	0	0	0	0	0	6	12	0	18	36
dont :										
< 300 mètres	0	0	0	0	0	5	11	0	16	32
≥300 mètres	0	0	0	0	0	1	1	0	2	4
<b>Autre lieu</b>	2	0	0	1	0	1	0	0	4	8
<b>Indéterminé</b>	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
<b>Total</b>	6	0	1	6	9	14	13	1	50	
<b>%</b>	12	0	2	12	18	28	26	2		100

Tous les âges et tous les lieux sont concernés :

- 6 décès d'enfants de moins de 6 ans, dont 3 en piscines privées familiales ;
- 13 décès chez les 65 ans et plus, dont 12 soit la quasi-totalité en mer.

---

## A tous les âges, la baignade comporte des risques, adoptez les bons réflexes de prévention

La plupart des accidents impliquant des enfants est due à **un manque de surveillance, à un défaut du dispositif de sécurité ou encore à une chute**. Pour les adultes, ils se produisent principalement suite à **un malaise, à une imprudence** ou tout simplement **au fait de ne pas bien savoir nager**. La prévention reste le premier moyen de protection contre les noyades accidentelles, des gestes simples peuvent permettre de les éviter.

- **Baignade des enfants : ne pas les quitter des yeux**

Quel que soit le lieu de l'activité nautique (mer, lac, piscine, etc.), un **enfant doit toujours être surveillé par un adulte qui en prend la responsabilité**. Un enfant peut se noyer sans bruit, en moins de trois minutes, dans vingt centimètres d'eau.

Afin de diminuer les risques liés à la baignade, il est conseillé de **l'équiper de brassards** (marquage CE et norme NF 13138-1) **et de lui apprendre à nager le plus tôt possible : dès 4-5 ans, selon les capacités de l'enfant, pour tous à partir de 6 ans**.

- **Conseils de sécurité pour la baignade cet été**

- **Choisir les zones de baignade surveillées**, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- **Surveiller vos enfants en permanence**, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.
- **Tenir compte de sa forme physique** : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et **ne pas surestimer son niveau de natation**, il est toujours plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine.

**Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité** : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, se former aux gestes de premiers secours...

- **Apprendre à nager ou réapprendre à bien nager**

**Le Baromètre santé 2016 de Santé publique France montre que près d'un Français sur six déclare ne pas savoir nager**. Ils sont 5 % parmi les jeunes répondants de 15-24 ans mais plus de 35 % chez les 65-75 ans. Ce sont surtout les tranches d'âge élevé qui sont touchées par les noyades. **Il est important de rappeler que l'apprentissage de la nage, facteur de prévention des noyades, peut se faire à tout âge**. La nage est en effet une activité qui suppose un apprentissage, l'acquisition et la maîtrise de certaines techniques. De plus, il faut distinguer le fait de savoir nager en piscine (dans un milieu artificiel maîtrisé ne comportant ni vagues ni courants) et celui de savoir nager en milieu naturel (mer, lac, fleuve, etc.).

---

Pour en savoir plus :

Enquête NOYADES 2018

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades>

Plus d'information sur la prévention contre les noyades :

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/accidents/noyades.asp>

---